



# **Comité Social d'Administration : le gouvernement s'attaque à la démocratie sociale**

**En 2023, le Comité Social d'Administration (CSA) devient  
LA SEULE INSTANCE DE DÉFENSE DES DROITS DES AGENTS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR LES REPRÉSENTANTS DES  
ORGANISATIONS SYNDICALES**

**Après la suppression des CAP locales, le gouvernement a également entériné, avec la Loi de transformation de la fonction publique, celle des Comités Techniques Locaux et des Comités Hygiène Santé et Conditions de Travail et leur fusion au sein d'une instance unique, le Comité Social d'Administration, qui traitera de l'ensemble des sujets du collectif de travail :**

- le fonctionnement et l'organisation des services, la qualité et l'accessibilité des services rendus ;**
- les Lignes Directrices de Gestion mises en place à la suppression des CAP en matière de mobilité, promotion et valorisation des parcours professionnels ;**
- les orientations stratégiques de gestion des Ressources Humaines, les luttes pour l'égalité professionnelle et celles contre les discriminations ;**
- les projets de statuts particuliers ;**
- les sujets ex-CHSCT dans une instance particulière désignée « Formation spécialisée » ;**
- les autres questions prévues par décret en Conseil d'État.**

Sous le fallacieux prétexte de «rendre le dialogue social plus efficace et plus fluide», le gouvernement s'attaque à la démocratie sociale et aux instances représentatives des personnels. Il attaque ainsi l'attachement des personnels à ces instances qui participent à l'exercice de la citoyenneté sur le lieu de travail et de l'amélioration de leurs conditions de travail.

Pour la CGT, il est clair que le gouvernement veut affaiblir le rôle et la place des syndicats dans la défense des intérêts des personnels, par la réduction des moyens, des prérogatives et du nombre de ces instances. Il lui faut museler les représentants du personnel, les éternels empêcheurs de «réformer» en paix !

Le CSA aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions très différentes et dont l'enjeu nécessite une approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés.

Pour la CGT Finances Publiques, le maintien de CTL et de CHSCT, avec leur propre champ d'intervention sur des enjeux spécifiques clairement identifiés, est essentiel pour la concertation et pour apporter des réponses constructives.

Mais là encore le gouvernement décide, ordonne, axe et crée sa réforme contre l'accord des représentants des personnels. Le CSA sera imposé aux organisations syndicales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 !

**La CGT Finances Publiques 71 condamne la suppression des CTL et des CHSCT**

**Pour que la CGT Finances Publiques 71 maintienne sa lutte et son engagement pour la défense des droits des agents, nous avons besoin de vous !**

**REJOIGNEZ NOUS ET VOTEZ POUR VOS REPRÉSENTANTS CGT Finances Publiques 71  
AU CSA Local lors des prochaines élections professionnelles  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022**

# RENFORCEZ VOS DROITS



**ELECTIONS PROFESSIONNELLES  
FONCTION PUBLIQUE  
DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE**



<https://71.cgtfinancespubliques.fr/>

